

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 12 SEPTEMBRE 2023****n° 61****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**

Mme Braud, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS (6) :M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
Mme Phlipponneau, mandante, a pour mandataire M. Baudry,
M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Duffourc-Bazin,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Lalaque,
Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc,
M. Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque.**EXCUSES (2) :** Mme Princet, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget CHRS (DM 1 - 2023)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

VU la décision d'autorisation budgétaire de la Dreets pour 2023,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses et les recettes en tenant compte de la décision tarifaire ,

CONSIDERANT le besoin de régulariser les comptes de la section de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2022 pour le Budget CHRS selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En fonctionnement, il est proposé :

En Dépenses

- de diminuer le compte 6288 « Autres dépenses » pour un montant de 4 000,00 €.
- de diminuer le compte 60612 « Energie » pour un montant de 10 000,00 €.
- de diminuer le compte 60613 « Chauffage » pour un montant de 6 000,00 €.
- de diminuer le compte 64111 « Rémunérations Principale » pour un montant de 15 869,31 €.

Soit un montant total de : - 35 869,31 €

En Recettes

- de diminuer le compte 73212 « Dotations CHRS » pour un montant de 35 869,31 €.

Soit un montant total de : - 35 869,31 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 12 SEPTEMBRE 2023

n° 61

page 2/2

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtellerault
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtellerault, le 12 septembre 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD